



CRA / CTRA-ETDA

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du : Jeudi 25 Juin 2020

Présents : Anthony TORRALBA (CTRA) – Cyril BARLIER – Pierre BERICH – Jonathan COUDRAY
Guillaume PIEDNOIR – Yannick SUARD – Simon TERRIEN

Excusé(s) : Christian GUILLARD – Fabrice VALERO

1. Bilan 19/20 et objectifs structurels ETRA-ETDA

Chaque responsable présente un bilan des actions 19/20 au sein de son district.

Anthony présente un bilan des effectifs et les objectifs structurels ETRA-ETDA pour la saison 2020/2021 suivant le retour de la DTA concernant notre ligue.

Un échange est réalisé sur les équipes ETDA pour la saison 20/21 avec des intégrations de nouveaux membres dans les équipes.

Enfin, un point est fait sur les formateurs ETDA ayant le diplôme Formateur « Initiateur en arbitrage » et « 1° degré en arbitrage » au sein de chaque ETDA.

2. Formation Initiale en Arbitrage

Les résultats de l'ensemble de la Formation Initiale de la saison 19/20 sont rappelés. Sont également évoqués les axes d'amélioration quant à l'organisation de la FIA pour la saison 20/21, en prenant en compte le retour de la réunion arbitrage du mardi 09 juin 2020.

Organisation :

- Inscriptions entièrement en ligne.
- Stages prévus jusqu'à 24 stagiaires. Au-delà de cet effectif, le stagiaire sera orienté vers une autre session.
- Internat possible pour les majeurs sur toutes les sessions dont les sites d'accueil proposent l'hébergement.
- Internat pour les mineurs uniquement lors des sessions spécifiques « mineurs » sur les sites du secteur 44 – 85 et 72 suivant le planning.
- Validation des formateurs par le CTRA en accord avec le responsable FIA des ETDA (3 formateurs) avec un rappel que les formateurs doivent être obligatoirement titulaires du diplôme « Initiateur en arbitrage » au minimum, et doivent répondre présents aux 3 jours de la FIA afin d'apporter un suivi des stagiaires et ainsi avoir une meilleure expertise pour l'analyse des résultats d'examen.
- Pour donner suite à la demande d'une ETDA, les résultats pourront être communiqués « officieusement » aux stagiaires après l'examen. Il est précisé que cela ne doit pas se traduire par l'obligation d'un présentiel trop long pour les stagiaires et les formateurs, après la fin de la formation (17h30/17h45). Le contenu et la durée du programme de la formation initiale ne doivent pas s'en trouver modifiés.

Après échanges, les ETDA souhaitent conserver la formule Formation Initiale Arbitre sur trois journées de formation (dont examen le 3^{ème} jour), suivis des « Consignes CDA & Formation FMI » se déroulant ensuite sur une ½ journée (un vendredi soir, un samedi matin ou un dimanche matin). Ce créneau dépendant de l'organisation de chaque CDA & de chaque District.

Cette ½ journée sera destinée aux stagiaires reçus et permettra la remise des écussons et l'énoncé des consignes CDA incluant les aspects administratifs et désignations. En accord avec la CDPA, cela offrira également une formation du référent arbitres du club et/ou tuteur du nouvel arbitre afin de bien prendre en compte l'importance de l'accompagnement du club du nouvel arbitre stagiaire.

La date de cette ½ journée sera communiquée dès l'inscription aux stagiaires. Les ETDA ont donc pour devoir de communiquer rapidement les dates choisies.

Un point est ensuite réalisé sur l'examen FIA et Anthony rappelle à cette occasion les objectifs de la formation.

La « FIA » a pour but de faire découvrir l'arbitrage. Il est important que les formateurs portent un regard attentif sur les candidats présentant un véritable « potentiel », pour les jeunes arbitres mais aussi pour les arbitres seniors présentant une stature rassurante sur le terrain.

Il est donc impératif de prendre davantage en compte l'aptitude physique et l'aptitude technique via les ateliers dits de « terrain », tout en conservant l'examen de la DTA avec des compléments déjà apportés dans notre ligue. Pour rappel : un questionnaire sur les lois du jeu, un rapport d'exclusion, une évaluation « technique », une évaluation du « comportement et investissement » ainsi qu'une aptitude physique.

Le groupe de travail valide la réévaluation de l'examen théorique et la prise en compte de tous les éléments pour la validation de l'aptitude d'un arbitre stagiaire :

- Un questionnaire sur les lois du jeu (minimum 15/30)
- Un rapport d'exclusion (aptitude de la maîtrise de l'écriture du français)
- Une évaluation « technique » (minimum technique pour débiter l'arbitrage)
- Une évaluation « comportement et investissement »
- Test physique (minimum de 14 paliers au test TAISA pour débiter l'arbitrage – non éliminatoire)

Dans ce sens, un tableau Excel sera mis à disposition du responsable FIA pour compléter l'ensemble des éléments relatifs à la notation. Après Examen, ce tableau sera communiqué au service arbitrage de la ligue, qui pourra prendre connaissance des résultats de manière lisible et ensuite les publier sur le site de la LFPL (admis/non admis).

Formation des formateurs :

Le CTRA organise une formation destinée à l'ensemble des formateurs FIA afin de leur présenter le déroulement complet de la formation. Seront ainsi rappelés l'ensemble des apports théoriques, la mise en place des ateliers terrains et le fonctionnement de la fiche d'évaluation.

Cette formation de formateurs se déroulera le Samedi 12 Septembre au C.R.T. de la ligue. Les responsables ETDA sont priés de communiquer au plus vite au service arbitrage de la ligue l'ensemble des noms des formateurs prévus pour la saison 20/21, afin que l'organisation logistique soit assurée et que les convocations soient adressées.

Un planning est ensuite réalisé pour toutes les sessions de formations FIA pour la saison prochaine. Ce dernier sera communiqué prochainement sur le site de la ligue et celui des cinq districts, tout en précisant bien les sessions spécifiques « Mineurs », « Féminines », et « Futsal ».

A noter :

La session de Janvier sur le secteur 44 pourra exceptionnellement être ouverte jusqu'à 40 stagiaires maximum si la demande est importante (division en 2 groupes distincts).

Suivant les demandes, une seconde session FIA « Futsal » pourrait être réalisée courant Janvier, ainsi qu'une session FIA courant mars/avril 2021.

3. Politique Régionale d'accompagnement des arbitres

Rappel que l'arbitrage est géré au niveau régional et départemental par nos instances : DTA, CRA et CDA et les ETDA. Toutes ont pour mission de suivre une politique de formation et de perfectionnement des arbitres, notamment pour les arbitres stagiaires.

Anthony, rappelle que le groupe de travail dispose depuis le début de saison 19/20 d'une plateforme pour la réalisation d'un questionnaire en ligne permettant d'accompagner les arbitres de District, et tout particulièrement les arbitres stagiaires, quant à l'apprentissage, au perfectionnement des lois du jeu et des techniques d'arbitrage. Guillaume Piednoir propose alors, lors de la prochaine réunion ETDA, de mettre en place un planning visant à alimenter cette plateforme par toutes les ETDA.

Pierre Bérich a également travaillé sur un autre module qui peut également être utilisé en complément par l'ensemble des ETDA en style de jeu. Une présentation sera réalisée lors de la prochaine réunion.

4. Divers

Un point un fait sur l'examen de Ligue 2019/2020 qui aura lieu le Samedi 19 septembre 2020 et son organisation.

Stages de début de saison :

En l'état actuel, il apparaît compliqué de mettre en place pour la saison 20/21 un tronc commun sur le contenu des stages de début de saison. Chaque ETDA devant répondre aux problématiques en vigueur avec sa CDA et son District.

Une communication des éléments liés à la modification des Lois du jeu et des règlements sera réalisée dès la réception du module via la DTA.

Après échange, il est cependant validé de présenter un questionnaire identique :

- Questionnaire (10 QCM + 4 questions ouvertes) pour une durée de 30 minutes maximum.
Cette saison, l'ETDA 85 est chargée de sa réalisation et Fabrice VALERO doit le faire parvenir au CTRA pour le 15 juillet au plus tard.

La Formation « Initiateurs » sera réalisée en cours de saison (date à définir) en fonction des besoins des ETDA. Quant à la Formation 1^{er} degré, qui devrait avoir lieu courant mars/avril 2021, Anthony proposera à la DTA la candidature en tant que centre d'accueil du CRT de la Ligue Pays de la Loire. Cela faisant suite à l'annulation de cette même formation, prévue en Mai 2020, du fait de la crise sanitaire COVID-19.

CTRA – Secrétaire de Séance
Anthony TORRALBA

